

Bulletin de Neuner, 31 X. <sup>bre</sup> 1788.

L'ouverture des Etats de Bretagne s'est faite le Lundi 29 de ce mois en la maniere accoutumée avec l'apparence de la plus grande union entre les ordres, Le mardi 30 le Don gratuit a été demandé et accordé sur le champ, Mais il est à craindre que les Etats ne soient à peu près finis: aujourd'hui mercredi L'ordre du tiers doit faire part à ceux de l'église et de la Noblesse de ses différentes demandes dont le cahier est ci joint, et d'après la fermeté que la plupart des députés font paroître, il est difficile d'espérer une conciliation.

On assure que l'ordre de la Noblesse ne veut pas même consentir au point principal qui concerne l'égalité de contribution à tous les Impôts; Il y a plus de 1200 nobles à Neuner.



ce qu'on n'a jamais vu, et on ne peut pas  
prévoir ce qu'ils vont faire; ceux des 1200  
Nobles qui ont le moins de propriétés ou qui  
n'en ont pas du tout ne seront pas les moins  
difficiles.

Il y a eu le 28 de ce mois une scène  
indécente à la Comédie ou M. De Becdelièvre  
s'est entêté à tenir son chapeau sur sa tête  
malgré les cris du parterre; ennuyé de ce  
tapage il a jeté son chapeau au milieu des  
Jeunes gens en leur disant que s'il y avoit un  
brave homme il pouvoit le lui rapporter;  
plus de 30 nobles ont pris son parti et mis  
aussi le chapeau sur leur tête, ce qui a redoublé  
le bruit; une foule de jeunes gens est sortie  
à l'instant pour aller s'armer d'épée et de  
pistolets, Mais M. le C<sup>te</sup> De Chavard les a  
fait prier de ne pas se ranger et qu'il leur  
rendroit justice, cependant les nobles ont filé



par une porte de derrière et M. De  
Beudelièvre a été conduit chez lui par la  
Maréchaussée et mis aux arrêts par ordre de  
M. M. les Lieutenans des Maréchaux de France.  
Il doit aujourd'hui faire excuse chez M. le P.  
De Chiard à six jeunes gens députés par les  
Etudiens endroit, et si il ne le fait pas ou si  
le fait de mauvaise grace il a tout à craindre  
pour sa vie; La noblesse en général est furieuse  
contre lui car Elle avoit expressément arrêté  
de se conduire envers le Tiers Etat avec la plus  
grande douceur: Si il arrive un nouveau tapage  
on doit s'attendre à voir arriver des jeunes  
gens de Nantes et il y aura du sang répandu.

L'ordre du Tiers a consenti à accorder la  
provision à M. D. Vorie pour la présidence,  
mais pour cette tenue seulement.

Le Ch. De Trémegat a mis en délibération  
à la Commission intermédiaire le parti qu'elle avoit



a prendre au cas que les Etats soient  
séparés, et il a été arrêté qu'aussitôt qu'on  
verrait les choses se disposer pour la séparation,  
Les Membres de la Commission proposeroient aux  
Etats de prendre cet objet en considération, vu  
le danger de laisser sous les yeux du  
Gouvernement les titres de l'administration. Les  
Procureurs Syndics font la même réclamation  
pour les Archives et Titres déposés au Greffe.

